



Les conditions requises pour devenir Calife [Khalifah]

Par l'imâm Mohammad Al-Amîn Ach-Chanquâtî

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Donc lorsque vous venez pour réaliser les obligations de la nomination du Grand Imam¹ sur les Musulmans alors sachez que le Imam doit être désigné par l'une de ces voies :

1- N'importe qui que le Messager *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* a textuellement affirmé pour être un Imam, il lui en est donné le droit en raison de ca. Quelques savants ont dit : la nomination de Abu Bakr *-qu'Allâh l'agrée-* comme Imam est de cette catégorie parce que le Prophète *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* lui a donné la préférence d'être le Imam de l'assemblée de la prière, et c'est la plus importante des affaires, qui est une indication dans ces antécédent [qui démontre qu'il peut] être le Grand Imam, et ceci est évident.

2- L'accord des gens qui tiennent l'influence et l'autorité en lui accordant le serment d'allégeance.

Certains savants ont dit : la nomination de Abu Bakr *-qu'Allâh l'agrée-* come Imam tombe sous cette catégorie en raison de l'accord des gens de l'influence et de l'autorité de parmi les Muhajirun et les Ansar en lui donnant le serment d'allégeance après avoir différé dessus. Et aucune considération n'est donnée au manque d'acceptation de la part de certains d'entre eux comme cela s'est passé avec Sa'd Ibn 'Ubadah, qu'Allah soit satisfait de lui, qui n'a pas donné son serment d'allégeance à Abu Bakr.

3- Qu'il soit nommé par le Khalifah qui est venu avant lui, comme cela s'est passé dans le cas de Abu Bakr et de 'Umar, qu'Allah soit satisfait d'eux. Dans cette catégorie il y a la mise en place d'un comité consultatif par 'Umar *-qu'Allâh l'agrée-* afin de décider entre six des Compagnons du Messager d'Allah *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* avec qui il était satisfait quand il est mort.

4- Qu'il conquiert le peuple par son épée et qu'il atteigne volontairement le Khilafah jusqu'au point où les affaires deviennent stables sous son autorité. Et le peuple devrait ensuite le suivre en raison du mal qu'il pourrait y avoir s'il y avait une révolte contre lui tel que la séparation de la communauté Musulmane et la perte de sang des Musulmans. Certains savants ont dit : dans cette catégorie tombe la position de 'Abdul malik Ibn Marwan contre 'Abdullah ibn Zubair et son combat contre lui aux mains de Hajjaj Ibn Yusuf dans Makkah, et alors les

¹ Al-Hafidh Ibn Kathir (rahimahullah) dit :

« **Nous devrions affirmer ici que l'Imamah se fait soit par la nomination d'un successeur, comme un groupe parmi les savants de Ahl As-Sunnah ont dit que cela s'est produit avec le Prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- dans le cas d'Abu Bakr -qu'Allâh l'agrée-, ou soit en faisant allusion à un successeur. Ou, le Khalifa actuel nomme une certaine personne comme khalifah après lui, comme Abu Bakr -qu'Allâh l'agrée- le fit avec 'Umar -qu'Allâh l'agrée-. Ou bien, le Khalifah peut laisser l'affaire aux mains du conseil consultatif des Musulmans, ou alors un groupe d'hommes pieux, comme le fit 'Umar -qu'Allâh l'agrée-. Ou bien les gens de l'autorité pourraient se réunir autour d'une certaine personne à qui ils donnent la promesse d'allégeance, ou encore ils pourraient sélectionner quelqu'un parmi eux pour choisir le candidat, selon l'avis de la majorité des savants.** » [Tafsir Ibn Kathir, volume 1, page 187]

affaires sont devenues stables sous lui. Cela a été cité par Ibn Qudamah -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde*- dans son « Mughni ».

Certains savants ont dit qu'il peut être nommé Imam par le serment d'allégeance d'une seule personne seulement, et ils firent le serment d'allégeance de 'Umar à Abu Bakr -*qu'Allâh les agrée*- dans l'enceinte de Bani Saqifah dans cette catégorie. Al-Qurtubi -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde*- penchait pour cette opinion et l'Imam al-Haramayn (al-Juwayni)² -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde*- en fait une unanimité. On dit aussi : il doit être nommé Imam par le serment d'allégeance de quatre personnes, et les opinions dessus ont été aussi établies.

Ceci est un résumé des paroles des savants concernant celui à qui on peut donner l'autorité pour être l'Imam, et les paroles de Shaykh Taqi' ad-Din Abu al-Abbas ibn Taymiyyah -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde*-, qu'Allah lui fasse miséricorde, dans « *al-Minhaj* », dicte qu'un imam doit être désigné par le serment d'allégeance de ceux qui renforceraient sa valeur et son pouvoir et qui lui permettrait d'exécuter les lois de l'Islam, car celui qui n'est pas capable de faire ça, tel que le Musulman ordinaire, il ne doit donc pas être l'Imam.

Source : *Adwâ' ul-Bayân*.

² Il était Abu Mali Abdul Malik ibn Abdullah ibn Yusuf ibn Muhammad ibn Juwayni -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde*-, connu sous le nom de Imam al-Haramayn. Il vécut au cours du cinquième siècle de la hijrah. Il fut un étudiant principal de Shafi'i. Il naquit en 419 AH. Il voyagea à Baghdat et resta là-bas plus de quatre ans. Ensuite il alla à Madinah et donna des règles religieuses là-bas. Il retourna ensuite à Naisabur. Il mourut en 478 AH -*qu'Allâh lui fasse Miséricorde*-.